

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Francis Van den Eynde (VB) au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Réformes institutionnelles sur « la nostalgie qu'éprouve le gouvernement turc à l'égard de l'empire ottoman et de la domination turque dans les Balkans » (n° 392)
(développées en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 9 décembre 2009)

Deux motions ont été déposées (MOT 52 392/001)

- une motion de recommandation par Alexandra Colen (VB) et Francis Van den Eynde (VB)
- une motion pure et simple par Georges Dallemagne (cdH)

La motion pure et simple est adoptée par 86 voix contre 50

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Renaat Landuyt (sp.a) au ministre de la Justice sur « le protocole d'accord conclu avec le ministre flamand du Bien-Être » (n° 393)
(développées en réunion publique de la commission de la Justice du 9 décembre 2009)

Deux motions ont été déposées (MOT 52 393/001)

- une motion de recommandation par Renaat Landuyt (sp.a)
- une motion pure et simple par Mia Schamphelaere (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 85 voix contre 50

3. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Renaat Landuyt (sp.a) au premier ministre sur « la sécurité à Bruxelles » (n° 394)
- M. Bart Laeremans (VB) au ministre de la Justice sur « l'insécurité à Bruxelles » (n° 400)
(développées en réunion publique de la commission de la Justice du 9 décembre 2009)

Deux motions ont été déposées (MOT 52 394/001)

- une motion de recommandation par Renaat Landuyt (sp.a)
- une motion pure et simple par Carina Van Cauter (Open Vld)

La motion pure et simple est adoptée par 86 voix contre 50

4. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Francis Van den Eynde (VB) au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Réformes institutionnelles sur « le financement de la guerre au Congo depuis la Belgique» (n° 395)
(développées en réunion publique des Relations extérieures du 9 décembre 2009)

Deux motions ont été déposées (MOT 52 395/001)

- une motion de recommandation par Alexandra Colen (VB) et Francis Van den Eynde (VB)
- une motion pure et simple par Mark Verhaegen (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 86 voix contre 50

5. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Peter Logghe (VB) au ministre de la Justice sur « la mesure de la charge de travail»
(n° 397)
(développées en réunion publique de la commission de la Justice du 9 décembre 2009)

Deux motions ont été déposées (MOT 52 397/001)

- une motion de recommandation par Bart Laeremans (VB) et Peter Logghe (VB)
- une motion pure et simple par Mia Schamphelaere (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 85 voix contre 50